

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:22837-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Langeac: Services d'architecte pour les bâtiments  
2016/S 015-022837**

**Avis de concours**

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

**Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Communauté de communes du Langeadois

6 place André Roux, BP 10

Point(s) de contact: Eric Aubert, directeur

À l'attention de: M. le président

43300 Langeac

FRANCE

Téléphone: +33 471772651

E-mail: [cc@langeadois.com](mailto:cc@langeadois.com)

Fax: +33 471772355

**Adresse(s) internet:**

Accès électronique à l'information: <http://marchespublics.cdg43.fr>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <http://marchespublics.cdg43.fr>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:**

Communauté de communes du Langeadois

6 place André Roux

Point(s) de contact: Eric Aubert, directeur et Pierre Olivier Malartre, agent

À l'attention de: M. le président

43300 Langeac

Téléphone: +33 471772651

E-mail: [cc@langeadois.com](mailto:cc@langeadois.com)

Adresse internet: <http://marchespublics.cdg43.fr>

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:**

Communauté de communes du Langeadois

6 place André Roux

Point(s) de contact: Eric Aubert, directeur et Pierre Olivier Malartre, agent

À l'attention de: M. le président

43300 Langeac

Téléphone: +33 471772651

E-mail: [cc@langeadois.com](mailto:cc@langeadois.com)

Adresse internet: <http://marchespublics.cdg43.fr>

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:**

Communauté de communes du Langeadois

6 place André Roux

À l'attention de: M. le président

43300 Langeac  
Téléphone: +33 471772651  
E-mail: [cc@langeadois.com](mailto:cc@langeadois.com)  
Adresse internet: <http://marchespublics.cdg43.fr>

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

1.3) **Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

1.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices**

**Section II: Objet du concours/description du projet**

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

Concours de maîtrise d'oeuvre sur aps pour la construction d'un centre aquatique couvert.

II.1.2) **Description succincte:**

Marché de maîtrise d'oeuvre après concours restreint sur APS, suivant articles 38, 70 et 74 du CMP le programme technique détaillé, prévoit les éléments suivants:

1. Caractéristiques générales:

Construction d'un centre aquatique couvert comprenant pour une surface totale couverte du projet de 1 600 m<sup>2</sup>:

- 1 bassin sportif de 5 couloirs,
- 1 bassin d'apprentissage comprenant deux couloirs de nage,
- 1 pataugeoire
- un hall d'accueil,
- des locaux d'administration
- des vestiaires
- des locaux annexes et techniques
- des plages intérieures

— espaces extérieurs: plages et parkings pour une surface totale de 1 900 m<sup>2</sup>.

Bien que l'opération ne vise aucune certification environnementale, il est souhaitable que le titulaire tende vers une démarche intégrant une hiérarchisation des 14 cibles du référentiel NF démarche HQE, équipements sportifs piscine.

Enveloppe prévisionnelle des travaux: 3,3 M EUR HT hors études et ingénierie.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71221000

**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Lors de l'analyse, seront écartées les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces constitutives demandées dans la présente publicité. Les candidatures seront examinées en tenant compte des garanties et capacités techniques et financières ainsi que des références professionnelles des candidats. Seront pris en compte: -critère 1: qualité de l'expérience professionnelle des candidats sur des opérations similaires, 2 au minimum sur les 5 dernières années (montant et nature des travaux). Le fait que certaines de ces références soient porteuses d'une démarche environnementale des bâtiments sera apprécié. L'attention des candidats est attirée sur le fait que seules les références d'opérations réceptionnées seront prises en compte. 60 points-

critère 2: pertinence et adaptation des compétences et des moyens du groupement de maîtrise d'oeuvre (les équipes de maîtrise d'oeuvre admises à concourir devront être constituées par au moins un architecte — mandataire du groupement -, des bureaux d'études techniques mentionnés ci-après), 30 points-critère 3: capacités financières des candidats appréciées au regard de la nature du projet. 10 points l'attention des candidats est attirée sur le fait que tout manquement au présent avis vaudra exclusion. La qualité de mandataire sera réservée à un candidat exerçant la profession d'architecte au sens de la loi n<sup>o</sup> 77-2 du 3.1.1977 modifiée sur l'architecture. Les autres compétences obligatoires sont indiquées dans la rubrique «Forme juridique et compétences attendues».

### III.2) **Information relative à la profession**

#### **Section IV: Procédure**

##### IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

##### IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

##### IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

##### IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**  
2015CDG12-31

##### IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**

##### IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 29.2.2016 - 16:00

##### IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

IV.4.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**  
français.

##### IV.5) **Récompenses et jury**

##### IV.5.1) **Information sur les primes:**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Une indemnité de 28 000 EUR HT sera versée à chacun des 3 concurrents qui auront remis un projet conforme au règlement du concours. Le lauréat percevra cette indemnité à titre d'avance sur son contrat. Cette indemnité correspond à la rémunération d'une mission d'APS.

##### IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**

##### IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

##### IV.5.4) **Décision du jury**

##### IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

#### **Section VI: Renseignements complémentaires**

##### VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

##### VI.2) **Informations complémentaires:**

La date limite de réception des candidatures est fixée au: lundi 29.2.2016 à 16:00. Le dossier de candidature doit être remis à la Communauté de communes du Langeadois contre récépissé ou transmis par envoi postal recommandé avec accusé de réception, avant les dates et heures limites de remise des candidatures.

L'enveloppe portera la mention: « concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre nautique — candidature — ne pas ouvrir »

Date limite de réception des prestations APS des 3 candidats sélectionnés: mardi 5.7.2016 à 16:00.

Composition du dossier de candidature

le dossier de candidature devra comporter un sous dossier administratif et un sous dossier de références.

Le sous dossier administratif doit comporter les éléments suivants:

- lettre de motivation justifiant notamment de l'adéquation du projet par rapport à l'équipe et la méthodologie envisagée pour conduire le projet (1 à 2 pages maximum format A4),
- une lettre de candidature, dont les éléments sont repris dans le formulaire DC1, datée et signée par l'ensemble des membres du groupement.

Et pour chaque co-contractant:

Pour l'architecte et le BET fluide et thermique, les informations suivantes seront fournies:

- la composition détaillée de l'équipe (en phase conception et réalisation) présentant son organisation, ses compétences, ses moyens en personnel, ses qualifications professionnelles et tous renseignements permettant au maître d'ouvrage d'apprécier les compétences du groupement, les intervenants affectés au projet (joindre impérativement leur CV) et leur expérience dans le secteur faisant l'objet du projet,
- un cahier détaillé (format A3) portant sur 2 expériences comparables réalisées ces 5 dernières années et comprenant à minima les éléments suivants pour chaque projet:
  - les illustrations (photos, extraits de plans, schémas) nécessaires à la bonne compréhension du projet ;
  - le contenu de la mission assurée par les candidats,
- les membres composant la maîtrise d'oeuvre,
- le nombre de mètres carrés utiles bâtis,
- les surfaces des différents bassins,
- le coût des travaux en euros (HT), (rappel de l'enveloppe initiale pour la consultation de maîtrise d'oeuvre, coût final de la réalisation avec notice explicative sur les évolutions),
- les délais de réalisation,
- l'année de réalisation et la localisation, etc.

Pour les autres membres de l'équipe, les informations suivantes seront fournies:

- la composition détaillée de l'équipe (en phase conception et réalisation) présentant son organisation, ses compétences, ses moyens en personnel, ses qualifications professionnelles et tous renseignements permettant au maître d'ouvrage d'apprécier les compétences du groupement, les intervenants affectés au projet (joindre impérativement leur CV) et leur expérience dans le secteur faisant l'objet du projet;

Un dossier de références vérifiables accompagnées d'indications précises concernant le rôle assuré par les candidats, le montant de l'investissement (au stade concours et fin de travaux), ainsi que les coordonnées précises du maître d'ouvrage et du gestionnaire du dossier au sein de la maîtrise d'ouvrage. Les candidats joindront les CV des intervenants qui ont participé à la conception et/ou la réalisation des projets de références

le dossier de candidature devra être rédigé en français et doit comprendre les pièces suivantes:

Pièces administratives:

- lettre de candidature (imprimé dc1) téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr>
- déclaration du candidat (imprimé dc2) téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr>
- état annuel des certificats (imprimé noti 2) téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr>
- attestations d'assurance en cours de validité (rc, décennale)

financement :fonds propres du pouvoir adjudicateur

calendrier prévisionnel:

- remise des candidatures: au plus tard le 29.2. 2016 à 16:00,
- choix des candidats admis à concourir: mars 2016,

- remise des aps: juin 2016,
- études du projet par l'équipe de maîtrise d'oeuvre: mars 2017,
- travaux: novembre 2017,
- mise en service du centre: fin 2018.

Le lauréat sera chargé d'une mission de maîtrise d'oeuvre complète (base + EXE).

- rendu de concours niveau APS complété par des éléments d'analyse en coût global ; (etc.)
  - le titulaire du marché conduira les études d'avant-projet sommaire (APS) dans le respect du programme détaillé de l'opération
  - le titulaire aura ensuite en charge les études d'avant-projet détaillé (APD), compris dans l'élaboration du dossier de permis de construire (pc),
  - les études de projet (PRO/DCE),
  - l'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT),
  - études d'exécution (EXE)
  - la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ainsi que l'assistance lors des opérations de réception (AOR),
  - assistance à l'instruction administrative du projet en lien avec l'avis de l'autorité environnementale
- La mission OPC est prévue en option.

Conditions de participation et organisation du concours

le marché sera conclu soit avec un candidat unique soit avec des candidats groupés.

S'il s'avère que le marché est attribué à un groupement, ce groupement, quelle que soit la forme qu'il ait eue lors des phases de sélection des candidatures et des offres devra revêtir la forme solidaire. Il est entendu que cette modification ne peut avoir lieu qu'après attribution du marché.

Le mandataire sera un architecte. L'architecte mandataire peut s'adjoindre par co-traitance les compétences d'un architecte associé.

L'(les) architecte(s) sera(ont) exclusivement présent(s) dans un seul groupement, qu'il y participe en qualité de mandataire ou de co-traitant(s). Cette clause d'exclusivité s'applique également au(x) bureau(x) d'études.

La composition devra inclure au moins les compétences relatives aux disciplines suivantes:

- un architecte, inscrit à l'ordre des architectes, ayant conduit au moins deux réalisations de piscines sports/loisirs de complexité comparable au cours des 5 dernières années,
- un économiste de la construction
- un paysagiste
- un acousticien
- un bureau d'études fluides et thermique
- un bureau d'études structure
- un bureau d'études pour l'approche environnementale du projet

l'équipe pourra s'adjoindre toutes compétences qu'elle jugera utile pour l'exécution de sa mission.

Le nombre de candidats admis au concours est fixé à 3. Ils seront définis par le jury sur la base du dossier de candidature.

Déroulement du concours

le concours est organisé en 2 temps:

- 1- examen des candidatures, puis sélection de 3 candidats ou groupements admis à concourir
- 2- examen des projets des 3 concurrents sur la base d'un APS et sous couvert d'anonymat, puis classement par le jury, selon les critères.

Critères de jugement des futures prestations présentées par les candidats sélectionnés par le jury:

Les projets remis par les trois équipes concurrentes seront jugés selon les critères de jugement suivants:

1. Adéquation de l'élément au programme et organisation des espaces 45 points:

- respect des surfaces
- fonctionnalité de l'ensemble (accessibilité public et locaux techniques)
- ergonomie d'ensemble

2. Qualité d'insertion du projet dans l'environnement, cohérence avec l'architecture présente et apport à la valorisation de l'ensemble 30 points:

- extérieure
- intérieure (esthétisme, matériaux, scénographie)
- insertion du projet dans le site
- valorisation du site
- optimisation du site
- prise en compte des contraintes d'environnement et d'aménagement

3. Qualité de la construction 25 points:

- la pertinence, la fiabilité et la performance des solutions techniques (traitement d'eau, du traitement d'air (thermique, olfactif ...), autres (acoustiques, éclairage ...)
- prise en compte de la qualité environnementale (éco construction), relation avec l'environnement proche (choix des procédés et produits, chantier faible nuisance), éco-gestion (énergie, eau, déchets, maintenance)
- prise en compte des questions de confort (hygrométrie, acoustique, visuel, olfactif), santé (qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau);

Puis s'ajouteront pour le choix définitif par le représentant du pouvoir adjudicateur les données économiques et financières suivantes:

- investissement et respect de l'enveloppe
- fonctionnement et coût induit par les solutions techniques et architecturales et prise en compte de la démarche
- taux de tolérance.

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, CS 90129, 6 cours Sablon, 63 000 Clermont-Ferrand, t: 04 73 14 61 00 courriel: [greffe-ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe-ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

introduction des recours:

- référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, devant le juge des référés précontractuels du ta
- recours en annulation devant le ta dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué
- recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation
- référé contractuel devant le ta dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 19.1.2016.

#### VI.3) **Procédures de recours**

##### VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

##### VI.3.2) **Introduction des recours**

##### VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

##### VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

19.1.2016